



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 À 18 H 00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le Conseiller Tom Broad est absent;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

10-243-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 7 octobre 2024. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

10-244-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour, ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. **Ouverture de la séance**
10-243-24 Ouverture de la séance
10-244-24 Ordre du jour
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes et portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour**
3. **Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
10-245-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 867 ayant pour objet l'abrogation du règlement numéro 828 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de la promenade du canal et un emprunt de 776 674 \$ et du règlement numéro 841 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du mur de soutènement du parc Kelso et un emprunt de 1 191 721 \$
4. **Dépôt de documents**
5. **Levée de la séance**
10-246-24 Levée de la séance

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES ET PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Il y a 2 personnes présentes.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 02. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 03.

3. **AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

10-245-24	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 867 ayant pour objet l'abrogation du règlement numéro 828 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de la promenade du canal et un emprunt de 776 674 \$ et du règlement numéro 841 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du mur de soutènement du parc Kelso et un emprunt de 1 191 721 \$
-----------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 867 ayant pour objet l'abrogation du règlement numéro 828 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de la promenade du canal et un emprunt de 776 674 \$ et du règlement numéro 841 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du mur de soutènement du parc Kelso et un emprunt de 1 191 721 \$;
- dépose le projet du règlement numéro 867.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A » ;**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-246-24	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 05

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-300346 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-300345 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 7 octobre 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 7 octobre 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière